

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°012-2025)

Mathias TRAORE

Ouagadougou, le 03 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 03 avril 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 43 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation, attributions et fonctionnement de la Primature.

Ce décret est une relecture du décret n°2022-0568/PRES-TRANS/PM du 04 août 2022 portant organisation, attributions et fonctionnement des services du Premier ministre.

La relecture de ce décret vise à corriger les insuffisances constatées dans l'application dudit décret et à prendre en compte certains enjeux et défis du moment.

L'adoption de ce décret permet à la Primature d'assurer efficacement sa mission de coordination de l'action gouvernementale.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux résultats de la campagne nationale de vaccination 2024-2025 contre les maladies animales prioritaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Offensive agropastorale et halieutique le ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques a lancé une opération spéciale de gratuité ou de forte subvention de la vaccination contre les maladies animales prioritaires sur la période 2024-2029.

La première phase de cette campagne de vaccination s'est déroulée du 11 octobre 2024 au 15 février 2025 sur l'ensemble du territoire. Pour cette campagne, le ministère en charge des ressources animales a mobilisé **18 224 000 doses** de vaccins contre la Maladie de Newcastle (MNC), **6 519 800 doses** contre la Peste des petits ruminants (PPR), **6 200 000 doses** contre la Variole aviaire (VA), **5 421 750 doses** contre la Péripleumonnie contagieuse bovine

(PPCB), **118 070 doses** contre la rage, **30 000 doses** contre le Charbon bactérien (CB) et **10 000 doses** contre la Fièvre aphteuse (FA).

A la date du 15 février 2025, les résultats suivants ont été atteints :

- **2 089 966 de bovins** vaccinés contre la PPCB ;
- **3 516 302 de petits ruminants** vaccinés contre la PPR ;
- **13 747 500 de volailles** vaccinées contre la MNC ;
- **142 736 de volailles** vaccinées contre la Variole aviaire ;
- **70 864 de carnivores domestiques** vaccinés contre la rage ;
- **6 070 de bovins** vaccinés contre le Charbon bactérien ;
- **2 683 animaux** vaccinés contre la Fièvre aphteuse dans 03 régions.

Le Conseil félicite les acteurs pour les résultats atteints et instruit les ministres concernés à poursuivre dans cette dynamique pour l'amélioration des résultats des prochaines campagnes de vaccination.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **une ordonnance** portant ratification de l'accord de prêt, signé le 31 décembre 2024 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK), pour le financement du projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable des villes de Bagré (Dirlakou), Bittou, Tenkodogo et Garango (PRAEP-4V).

Le coût global du PRAEP-4V est estimé à **44 082 179 090 F CFA**. La contribution de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) est de **4 604 160 374 F CFA HT/HD** et celle de l'Etat burkinabè de **4 342 108 289 F CFA HT/HD**. Le montant du financement de EXIMBANK est de **35 135 910 427 F CFA HT/HD**.

L'objectif global du PRAEP-4V est de contribuer à l'amélioration des conditions de vies des populations dans les villes concernées par l'accroissement de l'accès à l'eau potable.

Les principaux résultats attendus sont :

- la construction d'une nouvelle station de production d'eau d'une capacité de 25 000 m³/jour ;
- l'accroissement de 4 300 m³ de la capacité de stockage ;
- l'accès à l'eau potable pour 260 000 personnes supplémentaires à l'horizon 2035 ;
- la disponibilité de l'eau dans les localités à desservir ;
- le renforcement des capacités d'exploitation et de gestion des ouvrages.

L'adoption de cette ordonnance permet la ratification de l'accord de prêt, signé le 31 décembre 2024 entre le Burkina Faso et la Banque d'import-export de Chine (EXIMBANK), conformément aux dispositions de la loi n°40-2024/ALT du 20 décembre 2024 portant habilitation du Gouvernement à autoriser, par voie d'ordonnance la ratification des accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant autorisation d'émission, à titre de régularisation, d'une garantie souveraine au profit de la Banque Ouest africaine de développement (BOAD).

Cette garantie s'inscrit dans le cadre d'une opération d'emprunt de la Société des fibres textiles (SOFITEX) auprès de la BOAD en vue du financement partiel de la campagne cotonnière 2023-2024.

La garantie souveraine de l'Etat au profit de la BOAD s'élève à **12 000 000 000 F CFA** et est destinée à garantir le remboursement du prêt à court terme de **15 000 000 000 F CFA** que ladite banque a décidé d'accorder à la SOFITEX.

L'adoption de ce décret autorise l'émission d'une garantie souveraine au profit de la Banque Ouest africaine de développement, à titre de régularisation. Elle permet aux parties concernées de poursuivre les actions nécessaires à la mise en place effective du financement de la campagne cotonnière 2023-2024.

Le troisième rapport est relatif à **un projet de décret** portant détermination des conditions d'exercice des activités de transit des matières dangereuses ou stratégiques ainsi que des équipements et matériels au départ ou à destination du Burkina Faso.

Dans le contexte international marqué par l'accroissement des échanges commerciaux, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement du Burkina Faso devient une nécessité impérieuse, surtout en ce qui concerne certaines catégories de marchandises qui occupent une place stratégique.

Ce décret permet de prendre des mesures spéciales en matière de formalités de transit au départ et à destination de notre pays, pour assurer la sécurité de l'approvisionnement de matières, d'équipements et de matériels stratégiques ou dangereux.

L'adoption de ce décret permet de faciliter le transit des matières dangereuses ou stratégiques, ainsi que des équipements et matériels au départ ou à destination du Burkina Faso et de renforcer le dispositif de lutte contre la fraude par un contrôle plus rigoureux des opérations d'importation ou d'exportation de ces marchandises particulières.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur Rutch **SORATANA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar au Sénégal.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME).

Ce décret est une relecture du décret n°2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant Répertoire interministériel des métiers de l'Etat et son modificatif le décret n°2024-0751/PRES/PM/MFPTPS/MEFP du 28 juin 2024. Cette relecture du RIME concerne la création, la suppression ou le changement de dénomination d'emplois ou de familles d'emplois.

Les innovations de ce décret concernent les familles d'emplois et les emplois de huit (08) métiers :

- Métier « Administration économique et financière » ;
- Métier « Communication, culture et tourisme » ;
- Métier « Eau, agriculture et environnement » ;

- Métier « Education, formation et promotion de l'emploi » ;
- Métier « Gouvernance administrative » ;
- Métier « Promotion et protection des Droits humains » ;
- Métier « Santé humaine et animale » ;
- Métier « Structurant ».

L'adoption de ce décret permet de prendre en compte les propositions de créations et de modifications d'emplois dans le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat, nécessaires au bon fonctionnement de l'Administration publique.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **un décret** portant conditions et modalités de la détermination du quota réservé au personnel de l'administration publique au concours d'entrée à l'école de magistrature.

Ce décret vise l'application de la loi organique n°006-2024/ALT du 26 avril 2024 portant modification de la loi organique n°50-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature. Il fixe les conditions et modalités de la détermination du quota à recruter au titre des personnels titularisés dans l'administration publique au concours d'entrée à l'école de magistrature.

L'adoption de ce décret permet d'opérationnaliser l'ouverture du concours d'entrée à l'école de magistrature aux personnels titularisés dans l'administration publique en fixant le nombre à eux réservé.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics par la procédure d'entente directe dans le cadre des projets spécifiques de l'année 2025.

Les projets spécifiques sont relatifs à des travaux d'entretien et de construction d'ouvrages de franchissement, des travaux de voiries, des études de réalisation d'ouvrages de franchissement et de voiries et l'acquisition de tickets de péage.

Le Conseil a marqué son accord pour la réalisation des travaux suivants :

- études des travaux de construction de l'ouvrage d'art du village de Tarfila sur la RN7 ;
- études des travaux d'aménagement des voies d'accès à l'hôpital de Pala y compris l'assainissement de la zone du projet ;
- travaux de construction du pont de Bama ;
- contrôle et surveillance des travaux de construction du pont de Bama ;
- travaux de construction des ouvrages de décharge et de rehaussement de niveau de la RN14 entre Dédougou et Badala (zone submersible) ;
- contrôle et surveillance des travaux de construction des ouvrages de décharge et de rehaussement de niveau de la RN14 entre Dédougou et Badala (zone submersible) ;
- travaux de reconstitution de la chaussée de la RN05 au PK 151+200 à Tambolo et travaux d'entretien d'urgence de l'ouvrage du PK 154+600 sur la RN05 et de la route régionale n°08 section Latara (emb.RN12)- Passena ;
- travaux d'aménagement et de bitumage des voies d'accès aux quartiers Yagma, Nagrin et au terminal de la SOTRACO dans le quartier Balkuy ;

- contrôle des travaux d'aménagement et de bitumage des voies d'accès aux quartiers Yagma, Nagrin et au terminal de la SOTRACO dans le quartier Balkuy ;
- fourniture de tickets de péage au profit du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B).

Le montant total des prestations s'élève à **dix-huit milliards neuf cent quarante-huit millions six cent quarante-neuf mille trois cents (18 948 649 300) F CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux projets spécifiques 2025 du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Ces projets spécifiques concernent :

- l'acquisition de biens et services ;
- la réalisation des prestations intellectuelles ;
- l'acquisition de tables-bancs, de vivres, de fournitures scolaires et la réalisation de travaux de construction d'espaces temporaires, pour constituer le stock d'urgence dans le cadre de l'Education en situation d'urgence.

Le coût global de ces projets spécifiques s'élève à **vingt-neuf milliards six cent soixante-dix-neuf millions six cent quarante-huit mille trois cent quinze (29 679 648 315) F CFA TTC.**

Le financement sera assuré par le budget de l'Etat exercice 2025 et la Banque mondiale pour respectivement **29 679 648 315 F CFA TTC** et **468 009 691 F CFA TTC**.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale a fait au Conseil une communication relative à la commémoration au Burkina Faso de la Journée mondiale de la sécurité et santé au travail (JMSST) et de la Journée africaine de la prévention des risques professionnels (JAPRP).

Ces journées ont été instituées respectivement les 28 et 30 avril de chaque année par la communauté internationale et l'Inter africaine des risques professionnels. Au Burkina Faso, la cérémonie officielle de commémoration de ces Journées se tiendra en différé le 02 mai 2025 à Ouagadougou.

Deux (02) thèmes en phase avec les réalités actuelles du monde du travail ont été retenus pour ces commémorations. Il s'agit de : « **Révolutionnez la santé et la sécurité : le rôle de l'intelligence artificielle et de la numérisation au travail** » pour la JMSST et « **La prévention des risques professionnels à l'épreuve de la transformation numérique et des mutations technologiques : défis et stratégies d'adaptation** » pour la JAPRP.

II.2. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil **plusieurs communications** parmi lesquelles :

- **une communication** relative à la participation du Burkina Faso au 1^{er} exercice international conjoint des équipes d'intervention rapide en cas d'urgence sanitaire, épidémiologique et laboratoire, du 23 au 25 avril 2025 à Addis Abeba en Ethiopie.

Cet exercice international est à l'initiative du Service fédéral de surveillance de la protection des droits des consommateurs et du bien-être humain de la Fédération de Russie.

- **une communication** relative à la participation du Burkina Faso à une visite de l'Université Tiangong, du 06 au 12 avril 2025 à Tianjin en République populaire de Chine.

Fondée en 1912, Tiangong est la première université moderne de Chine. Elle est aujourd'hui une université d'ingénierie pluridisciplinaire. Elle développe une politique de coopération très dynamique ouverte sur l'approfondissement des échanges noués avec 260 universités, instituts de recherche et entreprises dans 50 pays et régions du monde.

Cette visite permettra aux responsables chargés de l'Education nationale de s'imprégner du système éducatif chinois afin de s'inspirer des modèles d'organisation réussis et de tisser des relations de coopération bilatérale. Des projets de formation et de recherche communs pourront être discutés et peaufinés au cours de cette visite.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Koudougou Abel **ZONGO, Officier**, est nommé Directeur général de la protection civile ;
- Madame Zalissa **COMPAORE, Mle 46 657 H**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Madame Windetoin Edwige **SANOU/OUEDRAOGO, Mle 96 042 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Monsieur Lucien **BASSOLE, Mle 59 775 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Arouna **SAWADOGO, Mle 116 988 J**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Fidèle **GOUEM, Mle 212 173 Z**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Secrétaire permanent de la Commission nationale des frontières.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Ollé Arnaud **KAM, Mle 256 193 C**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur général de la promotion de l'économie rurale ;
- Monsieur Dométierké John Herman **HIEN, Mle 91 388 E**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur général de la Société de développement intégré du pôle de croissance de la vallée du Sourou « SOUROUPOLE-SEM » ;
- Monsieur Séni **NIKIEMA, Mle 254 897 T**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur du développement des marchés des produits agro-pastoraux et halieutiques ;

- Monsieur Bernard **SAWADOGO, Mle 104 692 U**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nord ;
- Monsieur Lionel Mari Aristide Wendingoundi **YOUMA, Mle 365 777 S**, Ingénieur en agriculture, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Kouritenga.

C. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Madame Mamou **OUEDRAOGO, Mle 96 934 R**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Vienne (Autriche) ;
- Madame Clarisse Virginie **COMPAORE/KONKOBO, Mle 43 079 W**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Prétoria (Afrique du Sud) ;
- Monsieur Léon **KOULA, Mle 49 086 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur Siméon **BONTOGO, Mle 52 183 J**, Inspecteur de trésor, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Rome (Italie) ;
- Monsieur Mamoudou **KARAMBIRI, Mle 111 092 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Paris (France).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

- Monsieur Pogbi Félix **KIEMTORE, Mle 58 238 C**, Inspecteur du travail 1^{ère} classe 12^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Hatiko **ZINSONNI/COULIBALY, Mle 100 566 D**, Attaché de direction, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Justin Cyprien **ILBOUDO, Mle 54 487 P**, Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Ousmane David **ZANNE, Mle 212 429 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Secrétaire permanent de la Coordination des établissements de formation professionnelle et de la Valorisation de l'expertise publique (SP-CEFP-VEP) ;
- Madame Bankpal Songtaa Stella Sylviane **ZOUNGRANA/SOME, Mle 91 859 S**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire « **Travail décent** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale du travail ;
- Monsieur Djissié **SOUGUE, Mle 216 830 K**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Ismaël **SAWADOGO, Mle 212 165 P**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale du Centre-Est ;
- Monsieur Wendinmi Parfait **KABORE, Mle 97 990 P**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale du Centre-Nord ;

- Monsieur Brahima Sibiri **PAKODTOGO, Mle 212 381 H**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale du Centre-Sud ;
- Monsieur Moussa **TRAORE, Mle 212 388 Y**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Djakaridja **SOULAMA, Mle 216 831 T**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur régional du travail et de la protection sociale du Sud-Ouest ;
- Madame Edith **DABONE, Mle 238 578 B**, Inspecteur du travail, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Directrice régionale du travail et de la protection sociale du Plateau-Central.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Edouard **KABORE, Mle 247 184 L**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur général de la Société de fabrique et de pose de rails (FASO RAILS).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Monsieur Mamoudou **DIALLO, Mle 22 055 Y**, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Monsieur Bonsouindé **OUEDRAOGO, Mle 47 654 P**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Inspecteur général des services ;

- Monsieur Yacouba **OUILY, Mle 83 953 B**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Kélétiogui **SOULAMA, Mle 49 943 N**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique des Balé ;
- Monsieur Midon **COULIBALY, Mle 101 634 J**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Bam ;
- Monsieur Sibada dit Sianta **YOUMOU, Mle 101 604 B**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique des Banwa ;
- Madame Bozié Edwige Marie Gilberte **SOME, Mle 36 118 W**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 12^e échelon, est nommée Directrice provinciale de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Bazèga ;
- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO, Mle 56 128 K**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Bougouriba ;
- Monsieur Hippolyte **OUEDRAOGO, Mle 92 883 B**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Boulgou ;

- Monsieur Hyacinthe **YAMEOGO**, **Mle 105 119 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Boulkiemdé ;
- Monsieur Barthélemie **BOUDAONE**, **Mle 54 454 P**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3^e classe, 8^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Ganzourgou ;
- Monsieur Hamadou **GASSAMBE**, **Mle 52 242 L**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3^e classe, 7^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Gourma ;
- Monsieur Tigdwédé Joseph **KIMA**, **Mle 101 775 V**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Ioba ;
- Monsieur Lassina **COULIBALY**, **Mle 95 898 E**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Kéné Dougou ;
- Monsieur Karafa Ferdinand **BONI**, **Mle 43 980 Y**, Inspecteur général de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 3^e classe, 8^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Kossi ;
- Monsieur Jacobe **SEGDA**, **Mle 105 083 T**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Koulpélogo ;

- Monsieur Dieudonné **BELEMSIGRI, Mle 54 428 N**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Kouritenga ;
- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO, Mle 54 485 F**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Kourwéogo ;
- Monsieur Amadou Tiemoko **TRAORE, Mle 75 354 H**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Léraba ;
- Monsieur Souleymane **OUERMI, Mle 101 601 T**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Loroum ;
- Monsieur Abdoulaye Sibiri Yabyouré **YARBANGA, Mle 101 673 N**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Namentenga ;
- Monsieur Idrissa **ROKO, Mle 85 009 B**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Nayala ;
- Madame Léocadie **TRAORE/HIEN, Mle 85 968 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommée Directrice provinciale de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de l'Oubritenga ;

- Monsieur Mimitiri **OUALBEOGO, Mle 43 929 V**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 12^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Passoré ;
- Monsieur Laciné **TRAORE, Mle 84 901 M**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Poni ;
- Madame Rasmata Grace **GUINGANE, Mle 47 518 U**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommée Directrice provinciale de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Sanguié ;
- Monsieur Hamadé **TINTO, Mle 101 694 Z**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Sanmatenga ;
- Monsieur Damien **TIENDREBEOGO, Mle 105 120 J**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Séno ;
- Monsieur Lawabien Serge **TOE, Mle 52 961 M**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Sissili ;
- Monsieur Joseph **KARAMBIRI, Mle 52 381 G**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Sourou ;

- Monsieur Ali **OUEDRAOGO, Mle 52 228 Y**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Tapoa ;
- Monsieur Seydou **TRAORE, Mle 54 521 G**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Tuy ;
- Monsieur Bédaré **OUEDRAOGO, Mle 54 457 G**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2^e classe, 10^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Yatenga ;
- Monsieur Dramane **ILBOUDO, Mle 55 943 G**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Ziro ;
- Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO, Mle 54 498 P**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique du Zondoma.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Nofou **OUEDRAOGO, Mle 249 829 M**, Chercheur, catégorie P, grade initial, 3^e échelon, est nommé Directeur de la vulgarisation des technologies, inventions et innovations ;
- Madame Aminata Marie Simone Amsalet **LOUE/TRAORE, Mle 54 421 Y**, Enseignant-chercheur, catégorie P, classe exceptionnelle, 2^e échelon, est nommée Directrice de la promotion des résultats de la recherche, des inventions et innovations.

I. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Kani **NADOUNKE**, **Mle 94 654 N**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Monsieur Moussa **DIABATE**, **Mle 119 274 Y**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur régional des sports et des loisirs du Sud-Ouest.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de la Société de transport en commun (SOTRACO) au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité ;
- de l'Ecole nationale de police (ENP) au titre du ministère de la Sécurité ;
- du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL) au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

A. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Société de transport en commun (SOTRACO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :

- Monsieur Mahamoudou **ZAMPALIGRE, Mle 215 227 G**, Juriste ;
- Monsieur Saïdou D. **ILBOUDO, Mle 111 298 K**, Administrateur civil.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Reguema Alexandre **BONKOUNGOU, Mle 49 101 F**, Administrateur des services financiers.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE FONDS BURKINABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (FBDES)

- Monsieur Laopan Barthélemy **PARE, Mle 208 072 U**, Administrateur des services financiers.

ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

- Madame Carine **KERE/KAWESSA**, Juriste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE LA SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN (SOTRACO)

- Monsieur Camille Martin **CONGO**, **Mle 00 201**, Chef de section programmation.

Le second décret nomme Monsieur Mahamoudou **ZAMPALIGRE**, **Mle 215 227 G**, Juriste, Président du Conseil d'administration de la Société de transport en commun (SOTRACO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de police (ENP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Sécurité :

- Monsieur Nom-Wêndé Benoît **OUEDRAOGO**, **Mle 308 656 A**, Commissaire de police, en remplacement de Monsieur Koudtinga Pierre NITIEMA.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS PERMANENTS DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE

- Monsieur Ywaoga Pascal **OUEDRAOGO**, **Mle 239 814 E**, Commissaire divisionnaire de police, en remplacement de Monsieur Boniface DIANDA, appelé à d'autres fonctions.

C. MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT BURKINA YIN-WISGR META (BYM)

- Madame Angèle **ILBOUDO/OUBIDA**, **Mle 98 204 V**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SPONSORS

- Monsieur Soumaïla **SAGA**, **Mle 23 19 392 D**, Ingénieur de conception en informatique, en remplacement de Monsieur Pingwendé Gilbert OUEDRAOGO.

Le Porte-parole du Gouvernement,
le Ministre de la Fonction publique,
du travail et de la protection sociale
assurant l'intérim



www.sig.gov.bf



Mathias TRAORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon